

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE de BEURLAY

~~~~~

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 21 janvier 2019**

~~~~~

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BEURLAY, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard GANDAUBER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 janvier 2019

Etaient présents : Gérard GANDAUBER, Olivier MACAUD, Gaëlle DALAIS, René BERTON, Magali LABBEY, Annick MOUHÉ, Serge LEVEILLÉ, Christelle JARRIGE, Mathieu GESLOT

Pouvoirs : Danièle DOAN VAN a donné pouvoir à Gérard GANDAUBER,
Michelle DUMAS PREVOS a donné pouvoir à René BERTON
Stéphane MONCEAU a donné pouvoir à Christelle JARRIGE

Absent excusé : Liliane ANDRÉ

Absents : Philippe MATHIEU, Carolle ROULIN

Monsieur Olivier MACAUD a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération relative à la création du poste de directeur de la RESE
- Délibération pour l'aménagement de boucles cyclables communautaires
- Questions diverses

Le précédent procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION RELATIVE A LA CREATION DU POSTE DE DIRECTEUR DE LA RESE

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le directeur de la RESE, M. Christian PEYRAT, quittera ses fonctions le 31 mars 2019 en raison de son départ à la retraite.

Dans ce contexte, il convient de nommer un nouveau directeur au début du mois de mars 2019 afin d'assurer une transition dans les meilleures conditions.

L'emploi de directeur de régie est particulier en ce qu'il ne correspond à aucun cadre d'emplois de telle sorte qu'un agent titulaire ne peut exercer cette fonction en position d'activité. L'agent occupant l'emploi de directeur de la RESE sera donc soit un fonctionnaire en position de détachement, soit un agent contractuel.

Par conséquent, il est proposé de créer l'emploi de directeur de la RESE sous certaines conditions.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la délibération de la RESE.

DELIBERATION POUR L'AMENAGEMENT DE BOUCLES CYCLABLES COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre des actions menées sur le développement de la mobilité douce, la Communauté de Communes Charente-Arnoult Cœur de Saintonge, carrefour de l'itinérance sur la Vélodyssée et la Flow Vélo, engage un maillage de son territoire répondant au schéma départemental Véloroutes, Voies vertes, avec pour objectif de constituer un réseau de boucles locales se greffant à ces axes structurants.

Les boucles cyclables empruntent des aménagements en site propre et voirie partagée (pistes et bandes cyclables, voies vertes, chemins ruraux, voies communales,...) réalisés par la CDC.

Par conséquent, les communes sont amenées à délibérer pour classer les chemins ruraux supportant l'assise des boucles cyclables au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

En l'espèce, Monsieur le Maire explique que cette délibération ne pourra être prise pour le moment car le tracé n'est pas encore figé et donc fera l'objet d'une prochaine réunion.

QUESTIONS DIVERSES

- Une demande a été faite pour qu'un colis soit distribué aux personnes ne venant pas au repas communal. Cette question sera revue ultérieurement.
- Les arbres de certains chemins de la commune ont besoin d'être élagués mais du fait de leur hauteur la commune ni la Communauté de Commune n'ont le matériel approprié, c'est pourquoi M. le Maire a demandé un devis à une entreprise locale qui a été présenté aux membres du Conseil qui l'ont approuvé.
Le devis comprend également le broyage des bernes mais cette prestation sera vue plus tard.
- Monsieur le Maire expose au conseil que des demandes de subvention de la part de la MFR de Richemont (16) et de la Chambre des Métiers ont été adressées à la Mairie. Après discussion, il est décidé de ne pas donner suite à ces requêtes.
- Monsieur le Maire propose au Conseil l'acquisition d'une remorque d'occasion de grande capacité en remplacement de l'actuelle. Le Conseil, à l'unanimité, est d'accord pour cet achat et sera mis au budget 2019.

Tour de table

Olivier MACAUD

- En fin d'année, nous avons rencontré M. Jean-Pierre TA, Président du Vovinam viet vodao qui est venu soumettre quelques remarques. Nous nous sommes engagés que les agents municipaux mettent les tapis de sport en place avant le début du cours. Cette demande sera prise en considération et effective dès les cours suivants la réunion.

Il a été évoqué la dangerosité des tapis du fait qu'ils ne sont plus adhérent au sol. Un devis a été effectué, son coût est assez élevé. Une solution va être recherchée pour y remédier.

- J'ai rendez-vous prochainement avec Sabrina ARRIVE et Gaëlle DALAIS pour recevoir un nouveau fournisseur afin de voir ce qu'il nous propose pour la cantine au niveau des tarifs sur les denrées alimentaires.

- Je profite de cette réunion pour solliciter les adjoints sur leurs projets pour élaborer le prochain budget.

Christelle JARRIGE

- Un arrangement a été trouvé avec le Secteur Jeunesse pour qu'il débarrasse le local afin de pouvoir faire des travaux d'isolation au plafond.
- J'ai été contacté par une troupe de théâtre pour qu'elle se produise sur Beurly. Une date a été fixée et le Comité des Fêtes prendra en charge cette manifestation.
- Le Club de football de Beurly nous reproche d'avoir fait des modifications sur leur article pour le bulletin annuel qui a pour but principal la promotion des associations et la vie de la commune.

Gaëlle DALAIS

- J'ai été agréablement surprise de la pose d'un pressoir route de Romegoux. Celui-ci est donc d'un administré, s'en suivra une plantation de rangs de vigne de part et d'autre.
- Le repas offert en début d'année aux employés communaux a plu. Je pense que cette initiative est à reprendre les années suivantes
- Mme GAUTHIER m'a transmis un devis de maintenance pour le TBI de l'école. A étudier pour savoir si on accepte ou pas.

Gérard GANDAUBER

- Un poissonnier devrait s'installer sur la place de la Mairie le jeudi matin. J'attends sa confirmation.
- Les caniveaux, au droit de la Mairie, faits en 2017 sont déjà tous détériorés. Nous avons contacté le Syndicat de la Voirie pour qu'il trouve une solution pour les réparer.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h45.